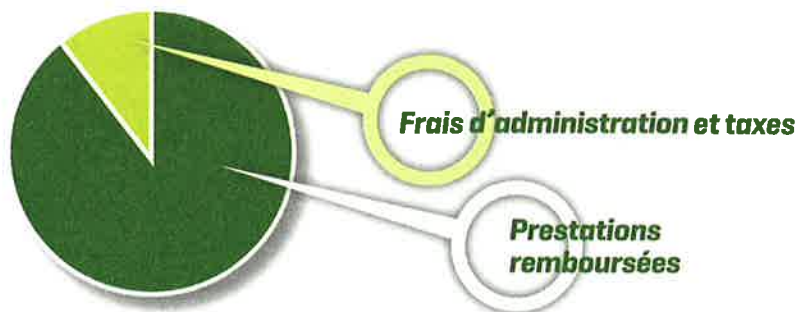


Certaines pratiques peuvent être adoptées pour contribuer à réduire la prime que vous payez en assurance accident maladie. Les membres du Comité paritaire intersectoriel (CPI), en collaboration avec SSQ Groupe financier, désirent vous en présenter quelques-unes.

Dans un premier temps, il est bon de rappeler que :

Vos primes sont établies en fonction de la consommation de l'ensemble de votre groupe. Par conséquent, les remboursements faits par l'assureur proviennent uniquement du paiement de **vos primes** et influencent directement celles des années à venir.

Répartition des primes que vous payez :



1. Demandez le générique

Lorsqu'il est disponible, demandez le médicament générique à votre pharmacien. Il contient les mêmes ingrédients actifs que le médicament d'origine, il satisfait aux mêmes normes de qualité et d'efficacité et il est offert à un coût moindre.

Exemples*

	Médicament	Indication	Prix facturé
Original	Effexor XR	Anxiété et	78,75\$
Générique	Venlafaxine	Dépression	54,69\$
Original	Glucophage	Diabète	36,99\$
Générique	Metformin		29,95\$

*Prix des médicaments : Difficile à avaler. Magazine Protégez-Vous; Octobre 2011 :21-24.

2. Comparez les prix

Le prix d'un panier de médicaments peut varier considérablement d'une pharmacie à l'autre. Informez-vous et comparez les prix! Cependant, pour votre santé, souvenez-vous qu'il est préférable de toujours acheter l'ensemble de vos médicaments à la même pharmacie. Ainsi, le pharmacien est en mesure de faire une analyse complète de votre dossier.

Exemple*

Une même prescription de pantoprazole générique (médicament utilisé pour le traitement des ulcères d'estomac et du reflux gastrique) se vend entre 45,95\$ et 90,40\$ selon la pharmacie consultée.

3. Réduisez vos frais

Pour certains médicaments pris sur une base régulière, il est possible de demander à votre pharmacien de vous servir votre médication pour 2 ou 3 mois. De cette façon, les coûts associés au service (honoraires professionnels) seront moins élevés. Afin d'éviter le gaspillage de médicaments, assurez-vous au préalable qu'aucun changement de posologie ni évaluation de votre état de santé n'est prévu à court terme (rendez-vous médicaux, prise de sang, etc.).

